



PLAIDOYER

POUR LA
SANTÉ MENTALE
EN
BELGIQUE



**7 LEVIERS
INCONTOURNABLES**

pour plus de
santé mentale

Plaidoyer préparé par des usagers, des proches et des professionnels, réunis au sein d'associations actives en santé mentale à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Il donne ainsi une voix à plus de trois millions de personnes¹ souffrant ou ayant souffert d'un trouble psychique, davantage de familles et de proches d'usagers, et plusieurs milliers de professionnels soignant et accompagnant les usagers au sein de plusieurs centaines d'institutions, tous engagés dans l'amélioration de la santé mentale en Belgique.

CRéSaM, LBFMSM, Psytoyens, Similes, Steunpunt Geestelijke Gezondheid et UilenSpiegel



7 LEVIERS

pour plus de santé mentale



1. La santé mentale dans toutes les politiques
2. L'implication des usagers et des proches à tous les niveaux du soin
3. Des pratiques de proximité
4. Des soins ambulatoires et résidentiels qui se complètent, se renforcent et se soutiennent
5. Les réseaux : facilitateurs de soins
6. Les nouvelles technologies au service de l'accessibilité et de la relation
7. Un investissement sérieux dans la santé mentale

ENSEMBLE - USAGERS, PROCHES, PROFESSIONNELS, SERVICES ET INSTITUTIONS DE WALLONIE, DE FLANDRE ET DE BRUXELLES -, NOUS PLAIDONS POUR QUE LA SANTÉ MENTALE SOIT UNE PRIORITÉ DANS LES POLITIQUES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS !

L'OMS définit la santé mentale comme « un état de bien-être permettant à chacun de reconnaître ses propres capacités, de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et fructueux et de contribuer à la vie de sa communauté »².



LA SANTÉ MENTALE, C'EST NÉCESSAIRE DE S'Y INTÉRESSER !

Le dernier rapport de l'OMS consacré à la santé mentale dans le monde³ met en évidence qu'une personne sur quatre souffre d'un trouble mental à un moment de son existence. Selon le panorama de la santé publié récemment par l'OCDE⁴, les troubles de la santé mentale touchent plus d'une personne sur six dans l'Union européenne chaque année.

En Belgique⁵, une personne sur trois (32%) éprouve des difficultés psychologiques telles que se sentir stressé(e) ou tendu(e), être malheureux(se) ou déprimé(e) ou ne pas pouvoir dormir à cause de ses soucis ; 15% des belges présentent les signes d'un trouble dépressif ; 10% souffrent de manifestations anxieuses ; 14% ont pensé à se suicider au cours de leur vie. Sans oublier le public particulièrement fragilisé des personnes souffrant de pathologies psychiatriques plus lourdes, telle la schizophrénie qui touche 1% de la population⁶.

Ces chiffres montrent que le problème est bien réel. Il est temps de réagir !

LA SANTÉ MENTALE,

C'EST UTILE DE LA PRÉSERVER !

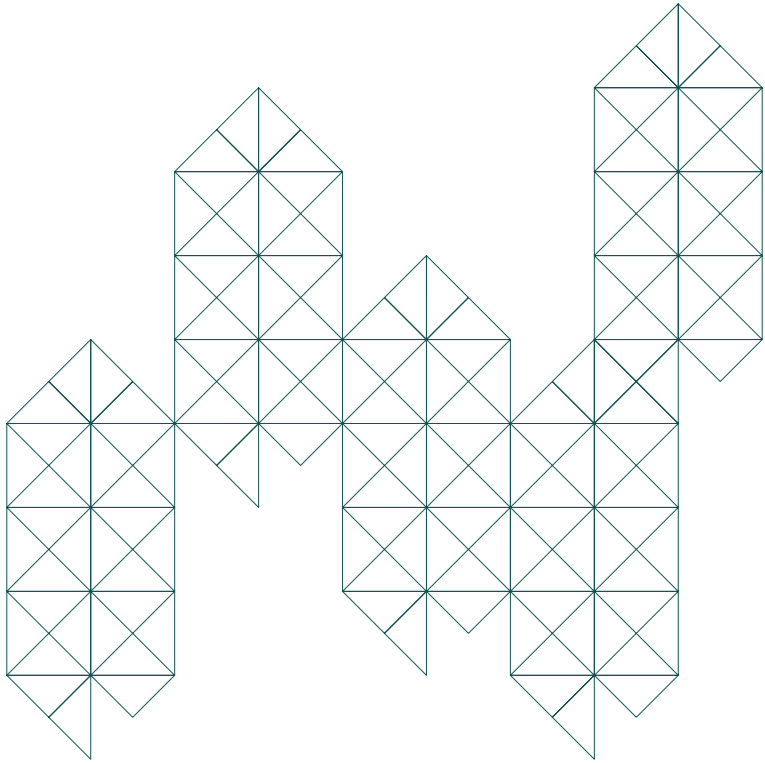
- ▲ Une bonne santé mentale permet de vivre dans son environnement et de faire face aux difficultés normales de la vie ;
- ▲ Elle permet d'être bien avec soi-même et d'avoir des relations satisfaisantes avec autrui ;
- ▲ Elle permet d'agir, de réaliser son potentiel, et d'apporter sa contribution à la communauté, y compris de manière atypique et non normative ;
- ▲ Une personne qui vit avec un trouble mental peut se réaliser et avoir des relations satisfaisantes ;
- ▲ La santé mentale n'est pas l'absence de maladie.

L'engagement des politiques est essentiel pour garantir à tous les citoyens du pays une bonne santé mentale.

Il est donc primordial que toutes les politiques - de santé, sociale, d'emploi, économique, d'éducation, environnementale, etc. - s'accordent pour garantir au plus grand nombre des conditions de vie décentes. Sans quoi, les politiques de santé mentale n'auront d'autre effet que de tenter de corriger les inégalités, les manquements, ou les exclusions produites par les autres politiques.

Le cas échéant, les politiques doivent également garantir des soins de santé mentale de qualité, abordables et accessibles, adaptés à l'évolution des besoins de chaque personne, tout en préservant les principes de liberté de choix des patients et de liberté diagnostique et thérapeutique des intervenants.

L'offre de soins en santé mentale se doit de couvrir les différentes situations : du mal-être à la maladie mentale, de la promotion au suivi au long cours, du soin au rétablissement, de la personne à son réseau, de l'individu à la collectivité, etc., avec tout ce que cela implique.



1.

**LA SANTÉ MENTALE
DANS TOUTES LES POLITIQUES**

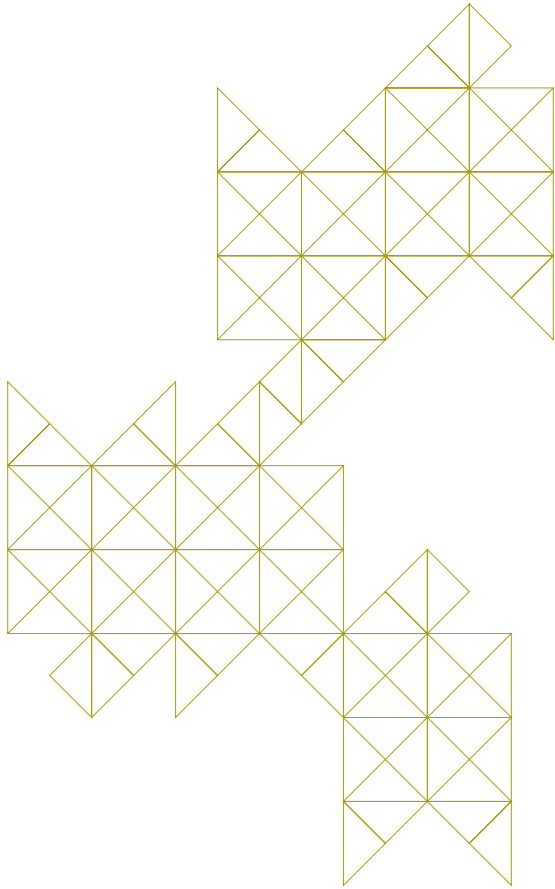
LA SANTÉ MENTALE DANS TOUTES LES POLITIQUES

La santé mentale est influencée par de nombreux déterminants⁷ biologiques, sociaux (emploi, logement, éducation, etc.), environnementaux, culturels, etc. Les autorités politiques se doivent de travailler sur ces déterminants, dans tous les domaines, car ils ont un impact considérable sur la santé mentale et le bien-être de la population.

« Mental Health in all policies », comme le recommande l'Europe⁸, vise à éliminer les inégalités inhérentes aux problèmes de santé mentale et à responsabiliser les décideurs politiques quant aux conséquences de leurs décisions, sur la santé mentale de la population, quel que soit le domaine.



- ▶ Augmenter la collaboration et la transversalité entre la santé mentale et les autres compétences politiques (santé, logement, culture, sport, éducation, intégration sociale, emploi, etc.) pour une politique générale cohérente.
- ▶ Développer une vision macrostratégique en santé mentale claire et concertée entre le Fédéral, les Régions et Communautés, et les pouvoirs locaux (Communes et Provinces) pour rendre possible l'opérationnalisation par les acteurs à tous les niveaux.
- ▶ Mettre davantage l'accent sur l'élimination des facteurs de risque⁹ des problèmes de santé mentale tels que la pauvreté, le chômage, l'exclusion sociale, etc. pour favoriser la santé mentale et ainsi augmenter la cohésion sociale, la croissance économique et le développement durable (selon les indicateurs de l'OCDE¹⁰).
- ▶ Mesurer l'impact des décisions prises dans toutes les politiques (en s'inspirant par exemple de « armoedetoets¹¹ ») sur la santé mentale et le bien-être des citoyens pour prendre des décisions responsables.
- ▶ Impliquer les usagers dans l'évaluation des effets potentiels des décisions politiques pour en maximiser les effets positifs et en minimiser les dommages collatéraux.
- ▶ Développer un cadre réglementaire, incluant des moyens financiers, qui permette aux acteurs de terrain de travailler en transversalité pour des prises en charge globales et complémentaires.
- ▶ Former et sensibiliser à la santé mentale les professionnels clés (policiers, éducateurs, instituteurs, aides familiales, etc.) pour proposer des réponses plus précoces aux problèmes de santé mentale.



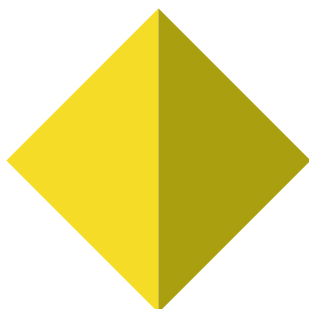
2.

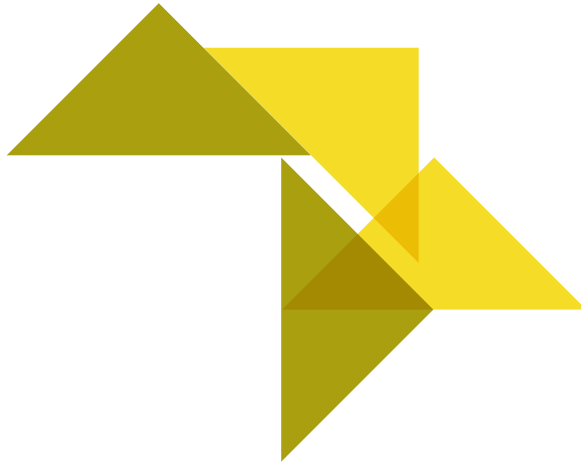
**L'IMPLICATION DES USAGERS
ET DES PROCHES À TOUS LES
NIVEAUX DU SOIN**

L'IMPLICATION DES USAGERS ET DES PROCHES À TOUS LES NIVEAUX DU SOIN

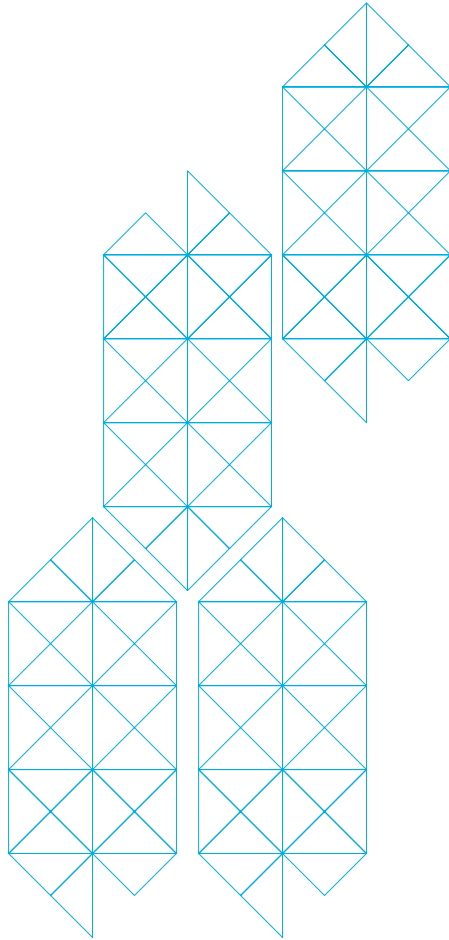
L'implication des usagers et des proches, et donc la reconnaissance de leurs capacités et le développement de leurs compétences, est primordiale au niveau de leur parcours de soins (micro), au niveau de l'organisation et de l'évaluation des services (méso) et au niveau de l'organisation et de l'évaluation des politiques de santé mentale (macro)¹².

Les nouvelles politiques en santé mentale¹³ insistent sur la collaboration entre les professionnels et les fédérations d'usagers et de proches. La déclaration d'Helsinki¹⁴ et la charte d'Ottawa¹⁵ incitent à reconnaître l'expérience et l'expertise des patients et de leur entourage, et à s'en inspirer largement dans la planification et l'élaboration des soins de santé mentale.





- ▶ Reconnaître les fédérations représentant les usagers et les proches pour renforcer leur participation active et effective dans les politiques en santé mentale.
- ▶ Inclure l'expérience des usagers et des proches au sein des équipes, des services, des réseaux, etc. pour que la collaboration avec les usagers et les proches renforce et enrichisse les soins donnés par les professionnels.
- ▶ Inclure la participation de représentants d'usagers et de proches dans l'évaluation des services, des réseaux, etc. pour faire évoluer les pratiques sur base des expériences vécues.
- ▶ Intégrer les usagers comme partenaires incontournables de leur parcours de soins pour leur permettre d'être acteurs de leur propre santé mentale et de faire des choix favorables à celle-ci.
- ▶ Intégrer chaque fois que c'est possible les proches comme partenaires incontournables du parcours de soins et reconnaître leurs compétences pour contribuer au mieux à l'accompagnement de l'utilisateur.



3.

DES PRATIQUES DE PROXIMITÉ

DES PRATIQUES DE PROXIMITÉ

Le travail communautaire en santé mentale rassemble les pratiques de prévention, de soin et d'action politique collective au plus près des individus psychologiquement fragilisés.

La santé communautaire est à l'interface entre le champ spécifique de la santé mentale et tous les autres champs qui participent au bien-être des individus (social, culturel, etc.). Elle constitue une voie privilégiée aux changements tant individuels que collectifs et est complémentaire aux pratiques cliniques habituelles¹⁶.



- ▶ Développer les initiatives locales (maisons de quartier, associations civiles, etc.) pour favoriser le tissu social autour de l'utilisateur.
- ▶ Favoriser les services ancrés dans la communauté, dans les villages ou les quartiers, pour des soins au plus proche des gens.
- ▶ Développer davantage les pratiques communautaires, qui articulent promotion, prévention et soin, pour que les ressources collectives et citoyennes soient des leviers de changement.
- ▶ Inclure les pratiques communautaires dans les missions de base des différents services œuvrant aux soins en santé mentale (services de santé mentale, etc.) pour favoriser le développement du travail communautaire.
- ▶ Renforcer les initiatives ouvertes à tous (usagers et non usagers en santé mentale) pour soutenir la mixité des publics, augmenter le lien social et la solidarité et contribuer à la déstigmatisation de la maladie mentale.

4.

**DES SOINS AMBULATOIRES ET
RÉSIDENTIELS QUI
SE COMPLÈTENT,
SE RENFORCENT ET
SE SOUTIENNENT**


DES SOINS AMBULATOIRES ET RÉSIDENTIELS QUI SE COMPLÈTENT, SE RENFORCENT ET SE SOUTIENNENT

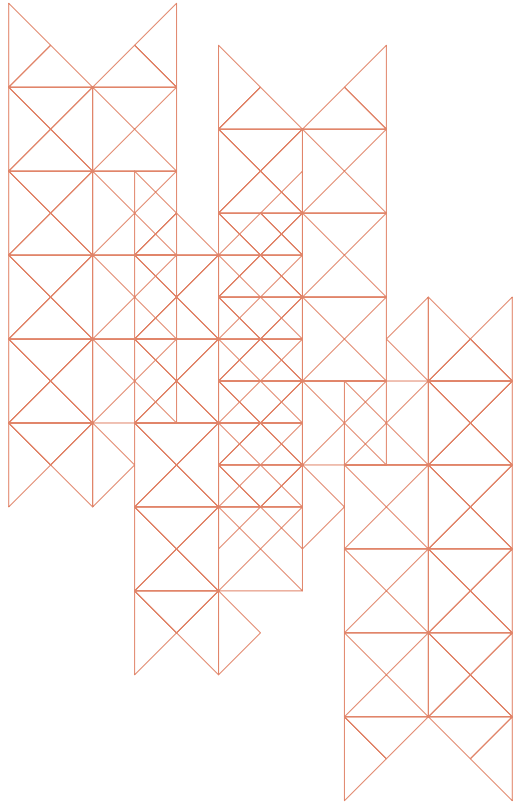
Les nouvelles politiques en santé mentale¹⁷ soutiennent les soins dans le milieu de vie. Ces soins s'adaptent plus facilement aux besoins des usagers et renforcent leur inclusion sociale et leur participation à la vie de la société. Ils sont aussi prônés par l'Europe notamment dans la déclaration d'Helsinki¹⁸.

L'offre actuelle en ambulatoire ne peut toutefois répondre à toutes les demandes. Les soins résidentiels restent indispensables dans certaines situations et pour certaines problématiques. Ils s'articulent avec les soins ambulatoires avant, pendant et après l'hospitalisation.

Renforcer les soins dans le milieu de vie et travailler la complémentarité avec les soins résidentiels est un choix pertinent sur le plan économique¹⁹.



- 
- ▶ Privilégier, chaque fois que c'est possible, les soins dans le milieu de vie de l'utilisateur pour faciliter son rétablissement.
 - ▶ Organiser le soin aussi brièvement que possible et aussi longuement que nécessaire, compte tenu de la situation médicale, psychique et sociale de l'utilisateur, pour diminuer le risque de rechute et de ré-hospitalisation.
 - ▶ Renforcer l'offre dans le milieu de vie (ambulatoire, mobile, etc.) pour répondre aux demandes par des soins de proximité adaptés aux besoins des personnes.
 - ▶ Aligner les budgets octroyés aux services ambulatoires (conditions salariales, matérielles, etc.) sur les budgets des hôpitaux pour rendre les collaborations plus égalitaires.
 - ▶ Prôner et appuyer la collaboration entre l'ambulatoire et le résidentiel (rendre possible les allers/retours, soutenir la communication et la concertation, faciliter l'accès aux lits de crise pour des périodes courtes mais éventuellement répétées, etc.) pour garantir la continuité des soins.
 - ▶ Accompagner les institutions résidentielles et ambulatoires, ensemble et individuellement, pour leur permettre d'évoluer (tant au niveau de l'organisation que des conditions de travail) de façon concertée et équilibrée.



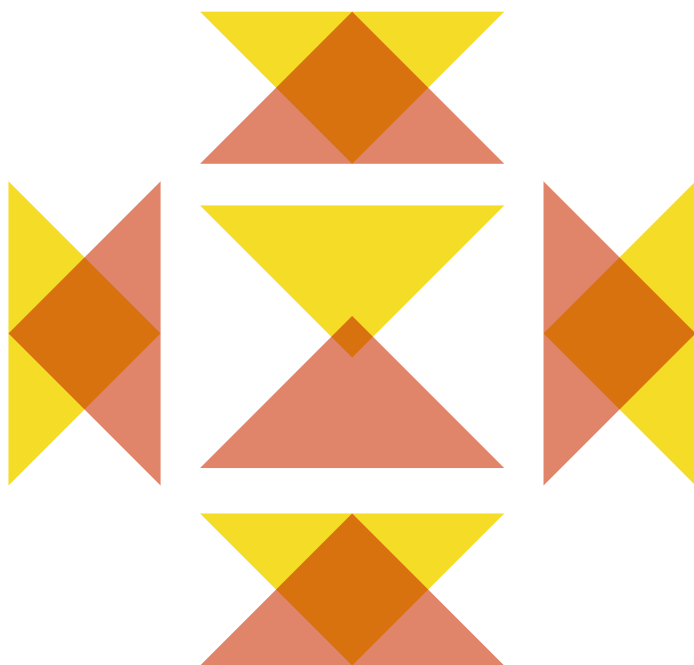
5.

LES RÉSEAUX : FACILITATEURS DE SOINS

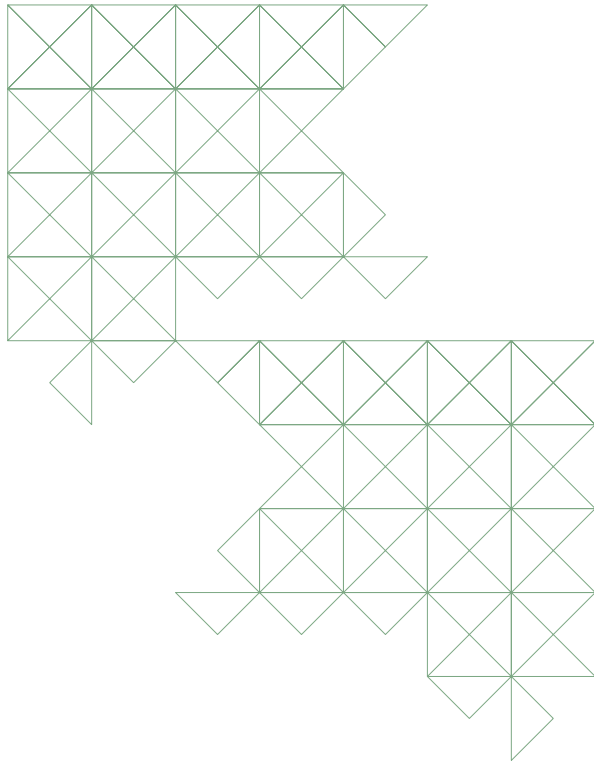
LES RÉSEAUX : FACILITATEURS DE SOINS

Actuellement, les réseaux de santé mentale sont souvent caractérisés par beaucoup d'effort et d'engagement où se côtoient une multitude de services (santé mentale, action sociale, emploi, etc.) et de modèles organisationnels complexes mais avec une vision encore vague du futur et des responsabilités encore peu claires.

Les réseaux sont cependant un bon outil pour donner plus de visibilité et de cohérence à l'offre de soins²⁰.



- ▶ Développer particulièrement, au sein des réseaux, les soins de santé mentale dans la communauté, comme le prône l'Europe²¹, pour améliorer l'accessibilité et assurer le développement d'une santé mentale de proximité.
- ▶ Attribuer aux réseaux une responsabilité de facilitation et de coordination des soins, sans priver les partenaires respectifs de la responsabilité des réponses qu'ils donnent, pour garantir une réponse globale dans une bonne couverture du territoire.
- ▶ Garantir le financement du travail en réseau à chacun des partenaires pour renforcer leur participation et, en cela, la stabilité des réseaux.
- ▶ Garantir un financement propre et stable aux réseaux pour assurer la collaboration transversale et équitable entre les différents partenaires, y compris des autres secteurs.
- ▶ Procurer aux réseaux les moyens de clarifier et de donner une visibilité à l'offre territoriale de soins en santé mentale pour une meilleure compréhension de l'offre de soins.
- ▶ Favoriser les partenariats sur des zones géographiques de petite taille qui, d'une part, tiennent compte du patient et de son environnement et, d'autre part, des réalités régionales en matière de densité de population, pour une meilleure adaptation à la dimension humaine du patient dans son environnement.



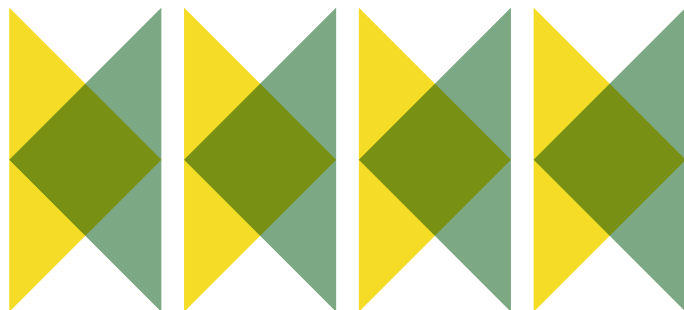
6.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA RELATION

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE L'ACCESSIBILITÉ ET DE LA RELATION

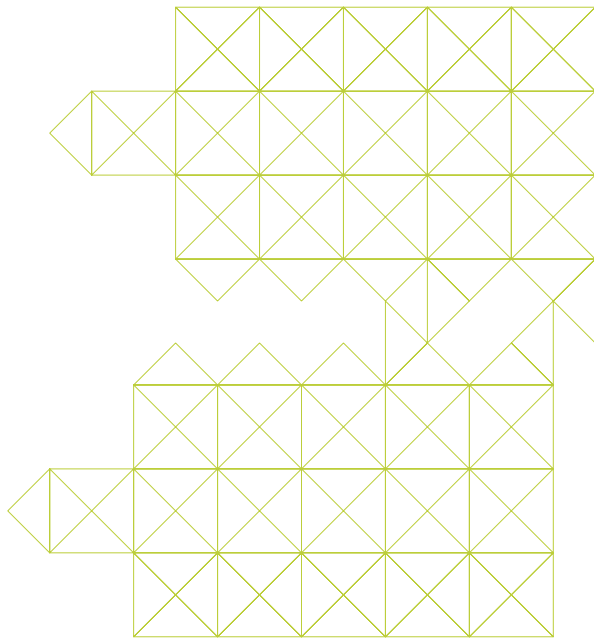
Le plan d'actions e-Santé²² 2013-2018, entre-temps révisé en 2015²³, a fixé une large série d'objectifs ambitieux autour de l'utilisation intelligente de la technologie dans le domaine des soins.

La fracture numérique, l'accessibilité, la confidentialité et la protection des données mais aussi la liberté de choix que chacun devrait avoir pour choisir ou non de recourir à ces nouvelles technologies sont au centre des préoccupations du secteur. Une attention particulière est nécessaire afin que ces nouvelles technologies puissent bénéficier à la santé mentale de l'ensemble de la population.





- ▶ Soutenir l'implémentation d'outils innovants et accessibles (portails informatiques, applications, vidéoconférences, etc.) et diversifier les modalités du soin pour toucher un maximum de personnes et permettre aux usagers de trouver la porte d'entrée qui leur convient.
- ▶ Préserver la diversité des approches thérapeutiques pour éviter l'exclusion et encourager la complémentarité entre supports technologiques et soins présentsiels.
- ▶ Soutenir des opérateurs (services publics, universités, associations, etc.) pour favoriser le développement d'outils de qualité dégagés de tout conflit d'intérêt (notamment commerciaux).
- ▶ Procurer aux professionnels des formations et des équipements adaptés à l'évolution des outils pour leur permettre de s'adapter au contexte sociotechnologique.
- ▶ Assurer l'accès internet à chaque ménage pour favoriser une meilleure accessibilité à la diversité de l'offre de soins.
- ▶ Vérifier la mise en œuvre du cadre éthique et juridique défini pour assurer la protection des données personnelles.



7.

**UN INVESTISSEMENT SÉRIEUX
DANS LA SANTÉ MENTALE**

EN CONCLUSION : UN INVESTISSEMENT SÉRIEUX DANS LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale est un droit humain²⁴. Elle est indispensable à la santé, au bien-être et à la qualité de vie. Elle favorise l'apprentissage, le travail et la participation à la société²⁵.

Investir durablement dans la santé mentale est une manière de réduire les inégalités, de favoriser la paix, de contribuer à la sécurité et la prospérité nationale. C'est un activateur de durabilité sociale, environnementale et économique²⁶.

Investir durablement dans la santé mentale a, en outre, un impact positif sur la croissance économique : les problèmes de santé mentale engendrent un coût total supérieur à 600 milliards EUR, soit plus de 4% du PIB, dans les 28 pays de l'Union Européenne ; supérieur à 20 milliards EUR, soit plus de 5% du PIB, en Belgique)²⁷.



- ▶ Evaluer de manière précise les besoins de la population, les trajectoires de soins, l'utilisation des services, les lacunes dans l'offre de soins, les coûts, etc., via entre autres la mise en commun de données harmonisées, pour déterminer les stratégies et allouer les moyens sur une base objective.
- ▶ Définir un cadre financier pour garantir l'accessibilité aux soins de santé mentale pour tous, dans le respect de la liberté du choix de l'approche thérapeutique.
- ▶ Augmenter le financement des services dédiés à la santé mentale pour consolider une offre forte et cohérente. En ce compris :
 - ▶ Les activités en matière de prévention, de promotion des soins en santé mentale, de détection précoce, de dépistage, etc. ;
 - ▶ Les équipes ambulatoires, aussi bien pour les problèmes psychiques aigus que chroniques ;
 - ▶ Les équipes de réhabilitation travaillant à la réinsertion et à l'inclusion sociale ;
 - ▶ Les unités intensives de traitement résidentiel, aussi bien pour les problèmes psychiques aigus que chroniques, lorsqu'une hospitalisation s'avère indispensable ;
 - ▶ Les formules résidentielles spécifiques permettant l'offre de soins lorsque l'organisation des soins nécessaires à domicile ou en milieu substitutif du domicile est impossible.
- ▶ Financer l'ensemble des frais liés à la participation des usagers et des proches au sein des fédérations et des différents services, comités, etc. pour une implication effective à tous les niveaux du soin.
- ▶ Augmenter aussi le financement des secteurs partenaires (enseignement, aide à la jeunesse, emploi, logement, etc.) pour permettre plus de collaborations avec le secteur de la santé mentale, plus d'actions transversales, et plus d'ajustements aux problématiques de santé mentale.
- ▶ Renforcer le budget consacré à la santé mentale pour opérationnaliser toutes les pistes d'action de ce plaidoyer.

BIBLIOGRAPHIE

1. <http://www.euro.who.int/en/health-topics/noncommunicable-diseases/mental-health/data-and-resources>
2. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-strengthening-our-response>
3. World Health Organization (WHO). (2001). Rapport sur la santé dans le monde 2001 « La santé mentale : nouvelle conception, nouveaux espoirs ». https://www.who.int/whr/2001/en/whr01_fr.pdf?ua=1
4. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and European Union (EU). (2018). Health at a Glance : Europe 2018 - State of health in the EU cycle. https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/health-at-a-glance-europe-2018_health_glance_eur-2018-en
5. Chiffres concernant la population âgée de 15 ans et plus. Institut Scientifique de Santé Publique de Belgique (WIV-ISP). (2014). Enquête de Santé 2013 - Rapport 1 : Santé et Bien-Être. https://his.wiv-isp.be/fr/Documents%20partages/WB_FR_2013.pdf
6. <https://www.unric.org/fr/actualite/2861-schizophrenie-21-millions-de-personnes-concernees->
7. Différentes références existent au sujet des déterminants, notamment au Canada. <http://www.acsm-ca.qc.ca/la-sante-mentale.html#santementaldeterminants>
8. Joint Action on Mental Health and Well-being. (2015). Mental Health all Policies : Situation analysis and recommendations for action. https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/mental_health/docs/2017_mh_allpolicies_en.pdf
9. World Health Organization (WHO). (2013). Plan d'action pour la santé mentale 2013 - 2020. http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/89969/9789242506020_fre.pdf
10. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and European Union (EU). (2018). Health at a Glance : Europe 2018 : State of Health in the EU Cycle. https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/health-at-a-glance-europe-2018_health_glance_eur-2018-en
11. <https://armoede.vlaanderen.be/?q=armoedetoets>
12. Projet participation des usagers et des proches à la réforme des soins en santé mentale. Rapport d'activité 2017. <http://www.psy107.be/images/Activiteitenrapport2017.pdf>
13. www.psy107.be et www.psy0-18.be
14. World Health Organization (WHO). (2005). Déclaration sur la santé mentale pour l'Europe : relever les défis, trouver des solutions. Helsinki. http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0009/88596/E85446.pdf
15. World Health Organization (WHO). (1986). Ottawa Charter for Health Promotion. World Health Organisation. Ottawa. http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0004/129532/Ottawa_Charter.pdf
16. Plate-Forme Pratiques communautaires en santé mentale. (2015). Pratiques communautaires au sein de services de santé mentale : intérêts, enjeux, spécificités. Bruxelles.

17. www.psy107.be et www.psy0-18.be
18. World Health Organization (WHO). (2005). Déclaration sur la santé mentale pour l'Europe : relever les défis, trouver des solutions. Helsinki.
http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0009/88596/E85446.pdf
19. Verniest, R., Laenen, A., Daems, A., Kohn, L., Vendermeersh, G., Fabri, V., Mertens, R., Van Audenhove, C., Leys, M. (2008). Les séjours psychiatriques de longue durée en lits T - KCE Reports 84B.
<https://kce.fgov.be/sites/default/files/atoms/files/d20081027347.pdf>
20. Direction générale de l'organisation des établissements de soins - Service comptabilité et gestion des hôpitaux. (2011). Organisation et financement des soins de santé mentale en Belgique.
https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/brochure_organisation_et_financement_soins_psy.compressed.pdf
21. European Union (EU) joint action on mental health and wellbeing. (2016). European Framework for Action on Mental Health and Wellbeing.
https://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/guides_for_applicants/h2020-SC1-BHC-22-2019-framework-for-action_en.pdf
22. <http://www.plan-esante.be/>
23. Conférence interministérielle Santé publique. (2015). Protocole d'accord. Actualisation du Plan d'action e-Santé. Plan d'action 2015-2018 (V2.0). Bruxelles.
https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/interministeriele_conferentie_volksgezondheid-fr/2015_10_19_ehealth_fr.pdf
24. Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme. (1966). Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale des NU.
<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ICESCR.aspx>
25. Conférence de haut-niveau de l'UE « Ensemble pour la santé mentale et le bien-être ». (2008). Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être. Bruxelles.
http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/mental/docs/pact_fr.pdf
26. Dyakova, M., Hamelmann, C., Bellis, M. A., Besnier, E., Grey, C. N. B., Ashton, K., Schwappach, A, Clar, C. (2017). Investment for Health and Well-Being : A Review of the Social Return on Investment from Public Health Policies to Support Implementing the Sustainable Development Goals by Building on Health 2020.
http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0008/345797/HEN51.pdf
27. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and European Union (EU). (2018). Health at a Glance : Europe 2018 - State of health in the EU cycle. https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/health-at-a-glance-europe-2018_health_glance_eur-2018-en

Pour une amélioration de la santé mentale de la population, nous, vous invitons à intégrer ces 7 leviers comme priorités dans vos programmes pour les élections régionales, fédérales et européennes, et à les concrétiser par des cadres législatifs appropriés et des mesures de financement spécifiques.

Nous, CRéSaM, LBFSM, Psytoyens, Similes, Steunpunt Geestelijke Gezondheid et UilenSpiegel, souhaitons vous présenter plus avant ces leviers et notre vision commune de la santé mentale afin de pouvoir compter sur vous pour améliorer la santé mentale de la population en Belgique.



www.cresam.be

Christiane Bontemps
081/25.31.40
c.bontemps@cresam.be
Centre de Référence
Santé Mentale,
agréé et subventionné par la
Région wallonne



www.lbfsm.be

Yahyâ Hachem Samii
02/511.55.43
yhs@lbfsm.be
Avec le soutien de la COCOF

**STEUNPUNT
GEESTELIJKE
GEZONDHEID**

www.steunpuntgg.be

Jan Delvaux
09/221.44.34
voorzitter@steunpuntgg.be



PSYTOYENS

www.psytoyens.be

Daniel Mulier
osons@psytoyens.be

SIMILES

www.similes.org

Veerle Aendekerk (Flandre)
Veerle.Aendekerk@Similes.be
Fabienne Collard (Wallonie)
fabienne.collard@similes.org
Gabriel Tala (Bruxelles)
gabriel.tala@similes.org



www.uilenspiegel.net

Ingrid Jongeneelen
ingrid.jongeneelen@gmail.com

Comité de rédaction : Natacha Rome (LBFSM), Alexis Vanderlinden (CRéSaM) et Jan Van Speybroeck (VGG) ; avec la collaboration de Aurélie Barette (LBFSM), Christiane Bontemps (CRéSaM), Charles Burquel (LBFSM), Marlien De Coen (VGG/Steunpunt Geestelijke Gezondheid), Jan Delvaux (UilenSpiegel), Marc Demesmaecker (UNESSA et CRéSaM), Yahyâ Hachem Samii (LBFSM), Catherine Jadin (Similes), Stijn Jannes (VGG), Chrystelle Ledecq (LBFSM), Eric Messens (LBFSM), Daniel Mulier (Psytoyens).

Conception graphique : Atelier « À l'EST » d'Article 23 asbl - Service utilisant les dynamiques d'insertion professionnelle pour compléter la prise en charge des services médico-psychosociaux.

Cette publication peut être commandée ou téléchargée gratuitement sur les sites internet mentionnés ci-dessus.